

Great-West Lifeco annonce un droit de conversion visant les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans, série N

Non destiné à des fins de distribution à des services de fil de presse ni à des fins de diffusion aux États-Unis

Winnipeg, le 13 novembre 2025. – Great-West Lifeco Inc. (TSX : GWO) (« Lifeco ») a annoncé aujourd'hui qu'elle n'entend pas exercer, le 31 décembre 2025, son droit de rachat sur ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans, série N (« actions de série N ») en circulation. Par conséquent, et sous réserve de certaines conditions, les détenteurs des actions de série N ont le droit de convertir la totalité ou une partie de leurs actions de série N en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série O (« actions de série O »), à raison de une pour une, en date du 31 décembre 2025.

Lifeco enverra un avis officiel relatif à ce droit de conversion au détenteur inscrit des actions de série N conformément aux modalités des actions. Les détenteurs d'actions de série N qui n'exerceront pas leur droit de conversion conserveront leurs actions de série N.

Le droit de conversion précité est assujéti aux conditions suivantes : (i) si Lifeco détermine, compte tenu de toutes les actions déposées aux fins de conversion, qu'il y aurait moins de un million d'actions de série O en circulation au 31 décembre 2025, aucune action de série N ne pourra être convertie en une action de série O; et (ii) de même, si Lifeco détermine, compte tenu de toutes les actions déposées aux fins de conversion, qu'il y aurait moins de un million d'actions de série N en circulation au 31 décembre 2025, alors la totalité des actions de série N restantes seront automatiquement converties en actions de série O, à raison de une pour une, le 31 décembre 2025. Dans un cas comme dans l'autre, Lifeco remettra un avis écrit à cet effet à tout détenteur inscrit visé par les modalités précitées, au plus tard le mercredi 24 décembre 2025.

Le taux de dividende applicable aux actions de série N pour la période de cinq ans commençant le 31 décembre 2025 et prenant fin le 30 décembre 2030, ainsi que le taux de dividende applicable aux actions de série O pour la période de trois mois commençant le 31 décembre 2025 et prenant fin le 30 mars 2026, seront déterminés le lundi 1^{er} décembre 2025, et un avis écrit relatif à ces taux sera remis le même jour au détenteur inscrit des actions de série N.

Les propriétaires bénéficiaires d'actions de série N qui souhaitent faire convertir leurs actions en actions de série O devraient communiquer dans les plus brefs délais avec leur

courtier ou autre propriétaire apparent pour s'assurer de faire appliquer leurs directives, de sorte que le détenteur inscrit des actions de série N puisse respecter l'échéance fixée pour exercer le droit de conversion, soit le mardi 16 décembre 2025 à 17 h HE.

Lifeco peut racheter les actions de série N, en totalité ou en partie, le 31 décembre 2030 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, contre un montant de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés. Lifeco peut racheter les actions de série O, en totalité ou en partie, à n'importe quelle date, contre un montant de 25,50 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés, sauf si ces actions de série O sont rachetées le 31 décembre 2030 ou le 31 décembre tous les cinq ans par la suite. Dans un tel cas, le prix de rachat s'établira à 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés.

Les actions de série N et les actions de série O n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée, ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État, et elles ne peuvent pas être offertes, vendues ni livrées, directement ou indirectement, aux États-Unis sans enregistrement ou exemption applicable aux termes des exigences d'enregistrement. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat relativement à de tels titres dans les États où une telle offre, sollicitation ou vente serait contraire à la loi.

À propos de Great-West Lifeco Inc.

Great-West Lifeco est une société de portefeuille de services financiers engagée à bâtir un avenir plus solide, plus inclusif et plus sûr financièrement. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe sous les marques de la Canada Vie, d'Empower et de Irish Life. Ensemble, nous fournissons des solutions de gestion du patrimoine, de retraite, de régime de garanties collectives, d'assurance et de gestion des risques à nos relations clients, qui se chiffrent à plus de 40 millions. Au 30 septembre 2025, le total de l'actif des clients de Great-West Lifeco s'établissait à plus de 3,3 billions de dollars.

Great-West Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation, et ses actions sont négociées sur le parquet de la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole GWO. Pour en savoir plus, consultez greatwestlifeco.com/fr.

Sources et renseignements :

Relations avec les médias

Tim Oracheski
204 946-8961
media.relations@canadavie.com

Relations avec les investisseurs

Shubha Khan
416 552-5951
shubha.khan@canadavie.com